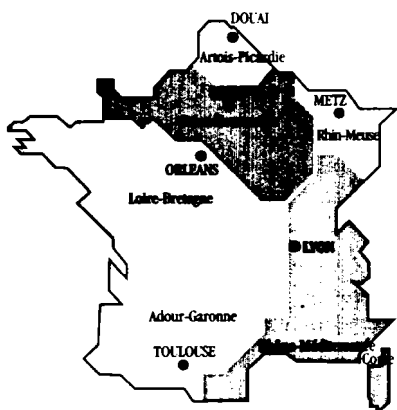


POLLUTIONS ACCIDENTELLES DES EAUX INTERIEURES

3 - ELEMENTS D'UNE MALLETTE D'INTERVENTION



17315-3



*Document réalisé sous la direction des Agences de l'Eau
et du Ministère de l'Environnement.*

Prix: 100 F

1991

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 - ANALYSE DES MATERIEIS PROPOSES PAR LES CONSTRUCTEURS	4
A - pHmètres, oxymètres, conductimètres	4
B - La colorimétrie visuelle	5
1) Bandelettes et tests-cube	
2) Compérateurs à échelle coulissante ou à disque	
3) Tests titrimétriques	
4) Trousses multiparamètres	
C - La photométrie	7
D - Tests spéciaux	9
E - Conclusion	9
II - EQUIPEMENTS ET BESOINS DES SERVICES D'INTERVENTION	11
A - Les Sapeurs-Pompiers	11
1) Matériels de détection	
2) Matériels de prélèvement	
B - Les Fédérations de Pêche	13
1) Matériels d'identification	
2) Matériels de prélèvements	
C - Les autres services chargés de la Police des Eaux	15
1) Les Services de la Navigation	
2) Les DDE et DDAF	
3) les DDASS	
4) Conclusion	
D - Conclusion	17
III - CONCEPTION DES MALLETES DE PRELEVEMENT ET DE CARACTERISATION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES	18
A - Les mallettes de prélèvement	19
1) La mallette d'urgence	
2) La mallette de niveau 1	
B - Les mallettes de caractérisation	22
1) La mallette de niveau 1	
2) La mallette de niveau 2	
C - Conclusion	24
CONCLUSION GENERALE	25
ANNEXES	26

INTRODUCTION

Différentes catégories de personnels sont appelés à intervenir lors de pollutions accidentelles affectant les eaux douces. Il s'agit généralement des Sapeurs-pompiers (interventions d'urgence), des agents de police judiciaire (police nationale, gendarmerie) et de polices spécifiques (police des eaux, de la pêche, des installations classées).

Face à une pollution accidentelle, les actions à entreprendre consistent à maîtriser la pollution à sa source, à évaluer son impact sur le milieu souillé et à déterminer la menace qu'elle peut faire peser sur l'alimentation en eau potable. Ceci passe obligatoirement par l'identification des produits en cause.

Les **prélèvements** et analyses d'eau constituent donc un point clé de la démarche. Pour être opposables au tiers, les prélèvements doivent être effectués par des agents habilités et donner lieu à des procès-verbaux. **Les** analyses doivent être confiées à des laboratoires agréés.

Dans bien des cas cependant, la difficulté provient du fait que l'on ne connaît pas la nature exacte du déversement ou de l'effluent cause de la pollution. Faute de pouvoir obtenir rapidement ces renseignements auprès du pollueur, il existe des tests de terrain qui permettent de mesurer certains paramètres physico-chimiques dans l'eau. Ces tests, sans prétendre à une grande précision, sont utiles pour caractériser la pollution de façon grossière et pour déterminer un ou des paramètres traces.

Il existe une grande variété de tests sur le marché, basés pour la plupart sur des réactions de type **colorimétrique**. Des matériels de prélèvement et différents types de flacons sont également proposés.

La présente étude se propose donc de faire le point sur les matériels commercialisés, puis d'effectuer un recensement de ceux dont sont équipés certains services d'intervention, afin de déterminer leur intérêt et leur adaptation aux cas concrets rencontrés par ces services.

Enfin, il s'agira de définir un cahier des charges pour des mallettes-type (prélèvement et reconnaissance), en tenant compte des avis et des besoins exprimés par les services consultés.

CONCLUSION GENERALE

Les tests de terrain pour la caractérisation des pollutions sont nombreux et variés, mais il manque certainement des méthodes de détection plus globales par familles de polluants. Ceci vaut pour les produits phytosanitaires et pour les métaux lourds pour lesquels l'identification de terrain est inenvisageable.

Dans ces conditions, outre les pollutions par hydrocarbures aisément décelables, il n'est possible de ne détecter que les pollutions organiques et celles mettant en jeu des toxiques spécifiques. L'enquête sur le terrain afin de déterminer l'origine d'une pollution reste donc un aspect primordial de l'intervention.

La consultation de différents services d'intervention montre qu'il existe une dynamique concernant leur formation et leur équipement de matériels de terrain pour des interventions plus efficaces et plus cohérentes.

Cette dynamique est amorcée, il convient de la renforcer.

Dans cette optique, il convient d'envisager les trois niveaux de services (départemental, infradépartemental et local) comme complémentaires, et surtout de donner des moyens d'agir aux intervenants locaux par une reconnaissance et des prélèvements précoces.

Cette **nécessité**, ainsi que la variété des besoins en fonction des services conduit donc à proposer différents niveaux d'équipements (prélèvement et détection) qui doivent permettre une meilleure appréhension des conséquences immédiates des pollutions accidentelles, mais aussi de multiplier des actions repressives fondées sur des bases solides.